CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2013

Compte rendu

Etaient présents les membres titulaires suivants :
M. Guy VAXELAIRE / Mme Francine GAILLET / Mme Marie-Thérèse JEANPIERRE / M. Claude THIRARD / M Jérôme MATHIEU / Mme Anka KRIZMANIK
M. Maurice CLAUDEL / M Michel GRANDJEAN / Mme Annette MARCHAL / M. François GEHIN / M. Pascal GULLY VALDENAIRE
Mme Marie-Thérèse BERRANGER / Mme Denise STAPPIGLIA / M. Daniel LICINI Mme Carole PETITDEMANGE / M. Gilles DUBROEUQ
M. Stanislas HUMBERT / M. Arnaud THOUVENIN
M. Jean-Claude DOUSTEYSSIER / Mme Martine PERRIN / Mme Brigitte VANSON

Etaient excusés :
M. Sylvain MOUGEL supplée par Mme Anka KRIZMANIK
Mme Véronique BELEY
Mme Christine HULBACH

1- Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 14 décembre 2012 et désignation du secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,
Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012 transmis à l'ensemble des membres ne soulevant aucune objection est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

Vu l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Mme Carole PETITDEMANGE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire. Monsieur Michel CARUSO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire adjoint.

En ouverture, il est précisé que la séance est uniquement consacrée au projet d'acquisition du bâtiment industriel de La Médelle comme il l'avait été indiqué lors du précédent conseil le 14 décembre dernier.

2- Délibération n°01/2013 : Projet économique sur le site de La Médelle

(Dossier présenté par M Guy VAXELAIRE)

⇨ Considérant la délibération n°07/2012 en date du 14 décembre 2012 par laquelle l'assemblée délibérante a donné son accord de principe à l'intégration du projet de rachat du bâtiment industriel de La Médelle (commune de Saulxures sur Moselotte) dans les projets économiques d'intérêt communautaire,
⇨ Considérant la délibération du Conseil Municipal de Saulxures sur Moselotte n°97 en date du 20 décembre 2012 abandonnant la compétence de la commune sur la zone de La Médelle (bâtiments compris),
⇨ Considérant que le Conseil Communautaire doit approuver l'achat des parcelles cadastrées AZ 147 (13 093 m²) et AZ 176 (10 352 m²) auprès de la société INCOPAR pour un montant de 900 000 €,
⇨ Considérant qu'il convient de solliciter des subventions auprès de l'Etat pour la réalisation de ce projet par le biais des dispositifs de la DETR et du FNADT,
⇨ Considérant qu'il est nécessaire de contracter un emprunt pour le montant de l'acquisition soit 900 000 €,
⇨ Considérant qu'un contrat de crédit-bail d'une durée de 140 mois, et moyennant un loyer qui couvrirait les annuités (capital + intérêts), doit être signé avec le groupe H3C (Ventron Confection/ Production, Fibers, Juppon-Gurry) qui va s'installer sur le site de La Médelle dans le but d'y implanter une activité novatrice avec à la clé la création d'une quarantaine d'emplois,

⇨ Considérant qu'il a été porté à la connaissance de l'investisseur, le groupe H3C, l'ensemble des diagnostics techniques réalisés par le vendeur ainsi que l'analyse de l'EPFL qui s'est rendue sur place,
⇨ Considérant qu'il conviendra de charger le Président, après avis du Bureau Communautaire, de prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne réalisation de ce dossier dans les délais les plus brefs compte tenu de l'urgence pour l'investisseur à démarrer son installation,
⇨ Considérant que l'intérêt communautaire de cette zone a été sollicité auprès des communes membres par la délibération n°07/2012 en date du 14 décembre 2012 précitée,

Après un débat avec échanges et réponses aux questions posées, Monsieur le Président donne la parole aux conseillers communautaires afin de confirmer ou non leurs interventions lors de la séance du 14 décembre 2012 à savoir : Stanislas HUMBERT, Brigitte VANSON, Annette MARCHAL, Denise STAPPIGLIA et François GEHIN se réjouissent de ce projet, Gilles DUBROEUQ insiste sur la pérennisation des emplois qui seront créés, Daniel LICINI, Carole PETITDEMANGE et Marie-Thérèse JEANPIERRE se déclarent heureux d'une telle création d'emplois dans un futur proche, Claudine VINCENT-VIRY met en avant l'action d'insertion du groupe, Anka KRIZMANIK rajoute que cette implantation s'inscrit dans le « droit fil de Vosges Textiles », Maurice CLAUDEL juge que cette action s'inscrit pleinement dans la compétence économique de la CCHMo, Francine GAILLET et Michel GRANDJEAN soulignent le volet social du projet et son adaptation à la problématique locale, Jean-Claude DOUSTEYSSIER met en avant la personnalité de Bernard CHARBONNIER et ses qualités humaines essentielles pour la réussite du projet et le lien avec les élus et la population. Arnaud THOUVENIN quant à lui se félicite de cette nouvelle activité « propre » et favorisant le développement durable tandis que Marie-Thérèse BERRANGER souligne le véritable caractère intercommunal du projet Madame Martine Perrin, Messieurs Claude THIRARD, Jérôme MATHIEU et Pascal GULLY VALDENAIRE absents lors de la séance du 14 décembre 2012 approuvent à leur tour pleinement de projet d'implantation économique et l'implication de la collectivité en découlant,
Monsieur le Président conclut en soulignant l'implication très forte du groupe H3C dans la vallée de la Moselotte depuis 30 ans tant au niveau économique que social avec la création d'une association d'insertion en lien avec leurs activités industrielles.

Il est donc proposé au conseil d'adopter une délibération reprenant l'ensemble des dispositions précitées.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

CONFIRME l'intérêt communautaire du site de La Médelle tel que reconnu par la délibération n°07/2012 en date du 14 décembre 2012, sachant que les communes membres ont également été sollicitées pour avis.
AUTORISE l'achat des parcelles cadastrées AZ 147 (13 093 m²) et AZ 176 (10 352 m²), contenant le bâtiment industriel de la Médelle, auprès de la société INCOPAR pour un montant de 900 000 €, frais de notaire en sus.
DESIGNE l'étude de Maître MILLET, Notaire à Vagney, pour la réalisation de cette transaction.
SOLLICITE la Préfecture des Vosges afin de bénéficier de subventions auprès de l'Etat pour la réalisation de ce projet par le biais des dispositifs de la DETR et du FNADT.
DECIDE de la contraction d'un emprunt pour le montant de l'acquisition hors subventions.
DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au Budget Primitif 2013.
APPROUVE la passation d'un contrat de crédit-bail, d'une durée de 140 mois et moyennant un loyer qui couvrirait les annuités de l'emprunt (capital + intérêts+ frais divers), avec le groupe H3C, tel qu'il a été acté en séance.
CHARGE le Président, après avis du Bureau Communautaire, de prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne réalisation de ce dossier dans les délais les plus brefs compte tenu de l'urgence pour l'investisseur à démarrer son installation.
AUTORISE le Président à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire est prévue **le jeudi 14 février 2013 à 20h00**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 20h30.

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la HAUTE-MOSELOTTE ★ 88310 CORNIMONT ★

Guy VAXELAIRE

La secrétaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la HAUTE-MOSELOTTE ★ 88310 CORNIMONT ★

Carole PETITDEMANGE